

# La construction de l'Union Européenne

---

drd. Andreea Acasandre

« *L'Europe des Six évita des écueils, surmonta des obstacles et des crises...* »

(Lecerf, 1965 : 7).

## Sociologie de l'Unité Européenne

L'idée d'une Europe unie est née juste après la fin de la Seconde Guerre mondiale, sur des raisons économiques et politiques, principalement. « *Dans le contexte de confrontation entre l'Est et l'Ouest, l'attitude des dirigeants américains face à l'unification de l'Europe s'est sensiblement modifiée après 1945.* » (Bitsch, 2004 : 32). Après la Seconde Guerre mondiale, les conflits entre les États-Unis d'Amérique et l'Union soviétique continuaient d'être présents au niveau global. Dans ce contexte, l'idée d'une Europe Occidentale unie semblée comme « *une barrière efficace contre le communisme* » (Bitsch, 2004 : 32) pour les pouvoirs de l'Occident, pour les États-Unis d'Amérique. C'est ainsi que les pouvoirs de l'Ouest sont alliés pour la première fois pour lutter contre les pouvoirs de l'Europe de l'Est.

L'émergence du communisme en Europe Orientale a été le premier pas vers l'écart entre les pays Est et Ouest européennes. Les ruptures sont complexes, en étant, maintenant, tant économiques comme culturelles, urbaines, architecturales, sociales et ainsi de suite. Cet article traite le problème des coupures sociales urbaines européennes d'aujourd'hui, en regardant les aspects historiques qui ont conduit à leur apparition et développement. Est envisagé l'intervalle depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au moment actuel de l'Union européenne, en 2014.

Au niveau politique, l'Union européenne est vue comme une modalité d'éviter les possibles conflits armés dans le futur (entre les futurs alliés) et de se constituer comme un pouvoir qui se pose en contraste avec les idées de l'Union Soviétique et ses satellites. L'unité européenne visait, en 1965, la création d'une nouvelle unité politique, qui se posait en opposition à la politique développée par l'union Soviétique dans l'Europe de l'Est.

« *Créer l'Europe, unir les combattants d'hier, les souder en une seule nation, faire surgir une nouvelle unité politique forte et pacifique, serait-ce possible?... jamais des nations d'une telle envergure, si lourdes d'histoire et d'intérêts, si riches de culture, n'avaient été en jeu. Unir l'Europe, c'était un rêve!* » (Lecerf, 1965 : 11)

L'Union Européenne a été fondée, de sa naissance, sur des intérêts politiques. La peur de l'émergence d'un autre conflit armé était présente autant au niveau Européen qu'au niveau des États-Unis d'Amérique. La construction d'une Europe Unie a été invoquée pour la première fois par W. Churchill, en 1943. Lecerf nous dit que « *Churchill lui-même, en mars 1943, parlait à la radio d'une Europe unie. Pas d'échos. Il était encore trop tôt.* » (1965 : 15). C'était encore Churchill qui, le 19 septembre 1946, prononce un discours sur la nécessité d'unir l'Europe. Il soutient l'idée que, s'il y a des pays qui ne peuvent ou qui ne veulent faire partie de cette union, l'union doit néanmoins être faite, sans eux.

Trois mois après ce discours, Churchill fonde, en Grande-Bretagne, *the United Europe Movement* (1). Quelques mois plus tard, en France, était créé le *Conseil français pour l'Europe unie* (2). Après le discours de Churchill, dans quelques pays de l'Europe Occidentale avait été fondé la *Ligue européenne de coopération économique* (3), en comprenant « *des industriels, des économistes et des syndicalistes* ». (Lecerf, 1965 : 15). La quatrième union était fondée sous le nom de *l'Union européenne des fédéralistes* (4), en décembre 1946. Toujours en 1946 se sont formés *les Nouvelles Équipes Internationales* (5). Au début de 1947 est né « *ce qui deviendra, l'année suivante, le mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe* » (6) (Lecerf, 1965 : 16)

À la moitié de 1947 est formée, sous la présidence de M. Georges Bohy, *l'Union parlementaire européenne*. (7)

Dans un an et demi, ce sont fondés, dans l'Europe Occidentale, sept mouvements, en ayant comme but commun, l'unification européenne. Ainsi est formé le *Comité international de coordination pour l'Europe unie*, sous la présidence de M. Duncan Sandys, qui a comme première tâche, la préparation d'un *congrès de l'Europe*. Ce congrès sera organisé en mai 1948, présidé par W. Churchill.

En octobre 1948, le Comité international de coordination pour l'Europe unie se transforme en « *Mouvement européen* » en étant de façon permanente. En 1951, six États créent la *Communauté européenne du charbon et de l'acier* (C.E.C.A.). Il s'agit de France, Belgique, Italie, Luxembourg, les Pays-Bas et l'Allemagne de l'Ouest.

## Politiques de l'Union Européenne

L'Union Européenne représente, en 2014, un partenariat politique et économique qui réunit 28 pays. Elle a une population de plus de 508 millions habitants et sa surface est environ 4 380 000 km<sup>2</sup>.

Le premier traité européen a été signé à Paris le 18 avril 1951, en étant mis en vigueur le 23 juillet 1952. C'était le traité qui instaura la Communauté européenne du charbon et de l'acier des « six » (C.E.C.A.), en ayant comme principal objectif l'élimination des « *différentes entraves aux échanges et de créer un marché commun dans lequel les produits charbonniers et sidérurgiques des États membres circuleraient librement* » (Moussis<sup>1</sup>, 2005 : 20). Le CECA expira le 23 juillet 2002.

Le suivant traité, instituant le marché commun, principalement, (CEE) mais aussi le CEEA (Communauté européenne de l'énergie atomique) a été signé à Rome, le 25 mars 1957 et a été mis en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1958. Il est le premier traité qui définissait la construction de l'Union. Le principal objectif du CEEA était de créer un marché commun pour les matériaux et équipements nucléaires, « *d'un système de contrôle de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ainsi que des normes communes de sécurité* » (Moussis, 2005 : 20) pour la population. Le marché commun comprenait aussi un programme complexe de recherche, dans un centre de recherche qui était commun pour tous les pays signataires de l'accord.

Le principal but du CEE était d'instaurer un marché commun pour tous les États membres de la communauté. Les premières politiques communes ont été établies ici, en visant quatre libertés fondamentales : la libre circulation (des produits, des travailleurs salariés, du capital) et la libre prestation des services. Le traité lui-même représentait l'image d'un marché commune, qui avait d'être maintenu intacte jusqu'au 1985, quand les États membres de la Communauté européenne (en nombre de dix à ça date) sont d'accord de réviser le Traité de Rome. *L'Acte Unique Européen* modifiant le Traité du Rome entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1987. La communauté avait déjà douze États dans sa structure, avec l'entrée d'Espagne et du Portugal, l'année précédente. L'Acte complète le traité avec des nombreuses politiques communes, spécialement dans « *les domaines social, de l'environnement, de la recherche et de la technologie* ». (Moussis, 2005 : 20)

Le 7 février 1992, à Maastricht, sont signés le traité sur l'Union européenne (TUE) et le traité instaurant la Communauté européenne, le TCE. Le traité entre en vigueur le 1<sup>er</sup>

---

<sup>1</sup> Licencié en droit et en économie, Docteur en relations économiques internationales, Ancien conseiller à la Commission européenne

novembre 1993, instaurant « l'Union des Douze ». À l'intérieur de l'Union, les politiques communes ont été renforcées et des autres ont été ajoutés, comme, par exemple, celles qui portent sur l'économie, sur l'éducation, la culture et la santé publique. Le principal objectif visé à travers cette multitude des politiques publiques était d'obtenir une intégration multinationale plus vite possible, en rappelant, même dans son préambule, « *l'importance historique de la fin de la division du continent européen* » (Moussis, 2005 : 8). À la suite de ce traité a été adoptée la monnaie unique européenne.

Le traité de l'Union Européenne (TUE) a été révisé le 17 juin 1997 à Amsterdam. À cette date, des politiques communes nouvelles ont été ajoutées, notamment posant sur l'emploi et la protection sociale. Au même temps, le Traité d'Amsterdam a renforcé les politiques de sécurité commune, en avançant ainsi avec son principal objectif, *l'intégration européenne*. L'Union Européenne avait augmenté de 12 États à 15 États, en ajoutant l'Autriche, Finlande et Suède dans ses structures. Au même temps, l'Union se préparait pour un nouveau défi en ce qui concernait l'élargissement, car, en 1993 à Copenhague, avait été mentionné le fait que les pays d'Europe Centrale et Orientale, comme Chypre et Malte, qui étaient à cette date, associés de l'Union, pourraient devenir membres en situation qu'ils remplissaient les conditions nécessaires. (Dony, 2008 : X). L'élargissement vers l'Est a été un grand enjeu pour les États de l'Union Européenne à cette période, principalement à causes politiques et historiques récentes. La suivante croissance de l'Union avait d'être seulement sept ans plus tard, en 2004, quand « l'Union des quinze » devenait « l'Union des vingt-cinq ».

Jacques Delors<sup>2</sup>, Président de « Notre Europe » (en ayant le but de panser l'unité européenne, « Notre Europe » est un institut de recherche fondé par J. Delors en 1996) et ancien Président de la Commission européenne commence son discours à Lille, le 7 mars 2002, en citant une formule du Premier ministre français, Raymond Barre. Il disait que « *L'Europe ne fait bien qu'une chose à la fois* » (la Neuve, 2003 : 21). Au niveau de l'Union européenne il y a un éclectisme évident, augmenté aussi par les différences culturelles approfondies spécialement à travers l'histoire récente, après la Seconde Guerre mondiale. En essayant de contrôler et de réduire, le plus vite possible les décalages économiques, politiques, sociologiques, culturelles et environnementales, l'Union Européenne énonce un nombre impressionnant de tâches, formulées en termes des politiques et objectifs, bien difficile d'implémenter au niveau local.

---

<sup>2</sup> Président de « Notre Europe » et ancien Président de la Commission européenne (1985-1995)

Europe est un continent « *avec sa propre personnalité et sa diversité* » (la Neuve, 2003 : 24), qui se trouve uni dans les structures de l'Union Européenne. Les pays de l'Ouest sont considérés comme « *convergen*s » (Guedj, Sirot, 1997 : 6) de point de vue démographique, de l'industrialisation, de l'urbanisation, tant vers les années 1970, comme aujourd'hui. On note que, vers cette période des années '70, « *les taux d'urbanisation sont de 80% en Grande-Bretagne et en Allemagne, de 70% dans les Benelux, d'un peu moins en France et de 57% en Italie* » (Guedj, Sirot, 1997 : 7). Ces pourcentages montraient, non seulement une similitude entre les pays fondateurs de l'Union Européenne, mais aussi, un changement profond du mode de vie. C'est la période quand l'urbanisation augmente visiblement en Europe à cause de l'industrialisation.

Paradoxalement, en Roumanie, dans les années 1970, on expérience aussi, *un changement profond du mode de vie*, mais implémenté par Ceaușescu dans sa manière, profondément communiste. Les dirigeants du régime communiste désiraient « *d'attirer un nombre le plus grand possible des personnes des zones rurales vers les zones urbaines* » (Colceru, 2014). Le résultat était le même : *l'urbanisation*. La différence était que, dans le cas de l'Europe de l'Ouest, l'urbanisation est le résultat d'un processus naturel, désiré par les citoyens et effectué progressivement, tandis que, en Roumanie, l'urbanisation a été réalisée par force et dans une période très court (les années 1970). Le 29 octobre 1974, la loi 58 concernant « *La systématisation des territoires et localités urbaines et rurales* » était adoptée. La loi signifiait la destruction entière des milles des villages, le remplacement des constructions architecturales existant avec des immeubles d'habitation collective et « *l'essayage de déplacer toute la population rurale, de plus de 11 millions des personnes, de leurs maisons unifamiliales, propriétés privées, dans les immeubles collectifs, comme locataires* » (Colceru, 2014).

La décision pris par N. Ceaușescu en 1974 vienne sur le fond d'une *différenciation interrégionale des tendances urbaines dans les structures de l'U.R.S.S.* (French, Hamilton, 1979 : 5). L'urbanisation des pays de l'Union Soviétique se trouvait, de point de vue politique et géographique, séparée de l'urbanisation des pays de l'Europe de l'Ouest, à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Même si le *rideau de fer* s'interposait entre les deux parties d'Europe, l'histoire de l'urbanisme montre que tant l'urbanisme soviétique (le mouvement constructiviste) comme l'urbanisme qui dominait l'Europe Occidentale pendant le 20<sup>ème</sup> siècle (le purisme de Le Corbusier, l'École Bauhaus de Gropius) étaient influencés de la même pensée, *la pensée progressiste*. C'était un modèle qui commençait à se définir en

Europe à partir de la Révolution Industrielle, mais qui est développé et promu spécialement pendant le 20<sup>ème</sup> siècle.

Les objectives promues par Delors visent l'idée de l'éclectisme Européen. Il dit qu'on doit tenir compte des difficultés des membres de l'Union Européenne (même si, en 2002, l'Union Européenne était formée par 15 États, et non par 28 états, comme aujourd'hui, et les pays de l'ancien bloc communiste n'étaient pas encore incluses). « L'Europe des quinze » a été formé en 1995 (le 4<sup>ème</sup> élargissement de l'UE), et après ça, la suivante adhérence a eu lieu en 2004, quand dix pays : Chypre, Estonie, Lettonie, Lituanie, Malte, la Pologne (*espace ex-communiste*), la République Tchèque (*espace ex-communiste*), Slovaquie (*espace ex-communiste*), Slovénie (*espace ex-communiste*) et Hongrie (*espace ex-communiste*) sont entrées dans l'UE. En 2007 sont entrés la Roumanie et Bulgarie, pays de l'ancien bloc communiste aussi, et le 1<sup>er</sup> juillet 2013 les anciennes satellites de l'Union Soviétique sont presque totalement réunies encore une fois, dans une structure complètement différente : celle de l'*Union Européenne* (la Croatie est aussi entré dans l'Union européenne). Ils manquent encore quelques pays, qui étaient parties de l'ancienne Yougoslavie, et Albanie.

Les objectifs promus par Jacques Delors, en ayant comme base cette idée de la différence entre les membres de l'Union Européenne, sont encadrés dans trois grandes idées.

Le premier objectif, selon Delors, vise **la sécurité**. Il le formule de la manière suivante : « *devenir un espace de paix et de sécurité dans le droit-fil de l'inspiration qui a conduit l'aventure européenne jusqu'à son point d'aujourd'hui* » (la Neuve, 2003 : 27). Le deuxième objectif, aussi bien générale, vise l'espace physique. Il est formulé : « *fournir un cadre pour un développement soutenable et équitable* » en laissant à la disposition de chaque État de choisir sa propre méthode de développement. Le troisième objectif fait référence à l'importance de conserver la diversité des pays de l'Union, en permettant « *une expression enrichie de nos diversités, puisque c'est par la personnalisation même de notre culture que nous arrivons à accéder à l'Universel et non pas en nous dépouillant de ce que nous sommes* » (la Neuve, 2003 : 27).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'Union Européenne s'élargisse à 27 États membres. Cela signifie non seulement des nouveaux enjeux aux niveaux politique et économique, mais aussi la nécessité d'adaptation des règles de l'Union au nouveau contexte international. Le traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007, entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009, en venant de compléter les deux antérieurs traités qui définissaient l'Union, le traité de Rome (1957) et le traité de Maastricht (1992). Les principaux défis auxquels sont confrontés les vingt-sept États de l'Union européenne posent sur plusieurs « *bouleversements économiques,*

*démographiques et environnementaux* » (Fondation pour l'innovation politique, 2008 : 9). Ce sont des enjeux fortement interdépendants, causés à la fois par le contexte interne dans lequel se trouve maintenant l'Union, comme par les facteurs externes, mondiales. *L'éclatement culturel, social et démographique, l'écart économique* sont quelques-uns des défis de l'intérieur de l'Union Européenne d'aujourd'hui, tandis que, à l'échelle mondiale, on est confrontés aux enjeux comme *le réchauffement climatique, la mondialisation ou le terrorisme*. Le traité de Lisbonne cherche à réaffirmer les valeurs de l'Union européenne, en essayant de répondre aux problèmes posés par le monde moderne, qui se trouve maintenant dans une continue mutation et transformation.

« *Si, à l'origine, l'union entre Européens s'est forgée autour de solidarités de fait (comme, par exemple, la liberté de circulation), elle tire aujourd'hui sa force de la reconnaissance par les traités d'éléments fédérateurs : des valeurs démocratiques communes, la citoyenneté européenne, la reconnaissance d'une histoire partagée et le respect des identités nationales* » (Fondation pour l'innovation politique, 2008 : 17)

Le traité de Lisbonne accorde une importance considérable, en outre, aux objectifs économiques, environnementaux et sociaux. En ce qui concerne les préoccupations de plus en plus évidentes pour l'aspect environnemental, sont formulés des objectifs concernant « *le niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement* » (Dony, 2008 : XVII). Au même temps est introduite la notion de *cohésion territoriale*, qui trouve des équivalentes dans les plans social et économique aussi, « *ouvrant ainsi la porte à un financement éventuel par les fonds structurels d'un « aménagement du territoire » au niveau de l'Union* » (Dony, 2008 : XVII). Les objectifs sociaux visent l'emploi, le progrès social, la cessation de la discrimination et l'exclusion sociale, le droit d'enfant et ainsi de suite.

La réalisation de l'Union européenne a été possible avec l'aide financière des Etats Unis, à travers le Plan Marshall. Si au début, l'Union européenne était « l'Europe des six » (à partir de 1952 jusqu'au 1973, an de la premier expansion), maintenant, l'Union européenne est formé par 28 états. Un pourcentage significatif de sa population, qui représente plus de 508 millions habitants, est venu de l'espace ex-communiste (près de 100 millions habitants).

## Bibliographie

1. Bitsch, M-T. (2004) *Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours*, Édition complexe, Bruxelles
2. Collection de la Commission des Évêchés de la Communauté Européenne – Louvain – La Neuve (2003) *À la hauteur de ses responsabilités mondiales et de ses citoyens. Défis pour une Europe unie*, Academia Bruylant, Louvain
3. Dony, M (2008) *Après la réforme de Lisbonne. Les nouveaux traités européens*, Institut d'études européennes, Bruxelles
4. Fondation pour l'innovation politique (2008) *Ce que change le traité de Lisbonne*, PUF, Paris
5. Guedj, F, Sirot, S. (1997) *Histoire sociale de l'Europe*, Seli Arslan, Paris
6. Lecerf, J. (1965) *Histoire de l'unité européenne*, Éditions Gallimard, Paris
7. Moussis, N (2005) *Accès à l'Union européenne. Droit, économie, politiques*, Librairie générale de droit et de jurisprudence (LGDJ), Paris

## Webographie

1. Colceru, E (2014) *Cum au schimbat comuniștii fața Bucureștiului (Comment ont changé les communistes l'image de Bucarest)* [Online] Disponible à : [http://www.historia.ro/exclusiv\\_web/general/articol/cum-au-schimbat-comunistii-fata-bucurestiului](http://www.historia.ro/exclusiv_web/general/articol/cum-au-schimbat-comunistii-fata-bucurestiului) [consultée le 21 mai 2014]